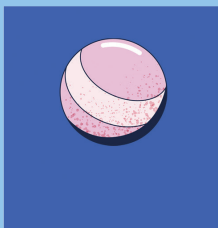


Nouveau
en
2026

Aide aux vacances



Aide aux vacances familiale (AVF)

Aide aux vacances enfants (AVE)

Aide aux temps libres (ATL)

C'est nouveau en 2026, vos droits sont en ligne !

Pour favoriser les départs des familles en vacances, le séjour des enfants en colonie ou camp d'adolescents, ou leur participation à des accueils de loisirs, la Caf de la Moselle propose trois aides aux vacances et aux temps libres. Elles sont attribuées **automatiquement** aux familles qui remplissent les conditions pour en bénéficier (ressources, âge des enfants).

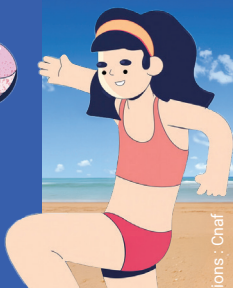
Vous en êtes bénéficiaire ? Voici comment consulter vos droits !

Rendez-vous sur Caf Mon Compte

Pour les vacances en famille et les séjours collectifs des enfants

- Aide aux vacances familiale (AVF)
- Aide aux vacances enfants (AVE)

Vos droits sont indiqués sur deux notifications en ligne sur votre espace Mon Compte sur caf.fr ou sur l'appli mobile.



Surveillez votre boîte mail !

Pour la participation de vos enfants à un accueil de loisirs

- Aide aux temps libres (ATL)

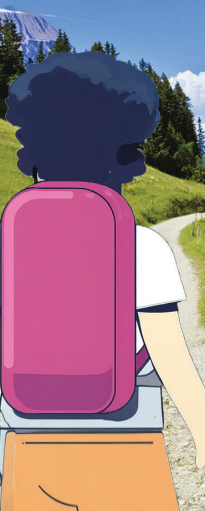
Votre droit journalier (7 ou 13 €) vous est communiqué dans **un mail de la Caf de la Moselle, envoyé avant la fin février.**

Présentez ce mail à l'organisateur de l'accueil de loisirs auquel vous inscrivez votre enfant.

La participation Caf sera directement déduite du coût du séjour.

Vous n'avez pas reçu ce mail ou vous ne l'avez plus ? Pas de panique !

Remettez **une attestation de quotient familial de janvier 2026** à l'organisateur. Il vous suffit de la télécharger en vous connectant à votre espace Mon Compte sur caf.fr ou sur l'appli mobile.



Pour en savoir plus sur les aides aux vacances et aux temps libres de la Caf

